

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance V(a) - Salle d'audience n° 1
3 Situation en République du Kenya
4 Affaire *Le Procureur c. William Samoei Ruto et Joshua Arap Sang* — n° ICC-01/09-01/11
5 Juge Chile Eboe-Osuji, Président — Juge Olga Herrera Carbuccion — Juge Robert
6 Fremr
7 Procès
8 Mercredi 28 janvier 2015
9 (*L'audience publique est ouverte à 9 h 39*)
10 (*Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence*)
11 TÉMOIN : KEN-OTP-P-0743 (*sous serment*)
12 (*Le témoin s'exprimera en anglais*)
13 M^{me} L'HUISSIER : Veuillez vous lever.
14 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
15 Veuillez vous asseoir.
16 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Je vous remercie.
17 Madame la greffière d'audience d'affaire, veuillez citer l'affaire.
18 M^{me} LA GREFFIÈRE : Merci, Monsieur le Président.
19 La situation en République du Kenya, dans l'affaire *Le Procureur c. William Samoei*
20 *Ruto and Joshua Arap Sang* — ICC-01/09-01/11.
21 Nous sommes en audience publique.
22 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Je vous remercie.
23 Que les parties se présentent.
24 M. STEYNBERG (interprétation) : Monsieur le Président, Madame, Monsieur les
25 juges, l'équipe du Procureur reste la même.
26 M. NARANTSETSEG (interprétation) : Il en va de même pour nous.
27 M^e KIGEN-KATWA (interprétation) : L'équipe de défense de M. Sang est la même ;
28 M. Sang est présent.

1 M^e ALAGENDRA (interprétation) : Bonjour, Monsieur le Président, Madame,
2 Messieurs les juges, je dirais que M. Ruto n'est... est absent, il a été dispensé de
3 présence. Et, sinon, l'équipe de la Défense reste la même.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Je vous remercie.

5 Maître (Expurgé), qu'en est-il ?

6 M^e (Expurgé) (interprétation) : Bonjour, Monsieur le Président, bonjour à tout le
7 monde.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Merci beaucoup.

9 Monsieur le témoin, bienvenue à nouveau. Et dans une petite minute, M^e Alagenda,
10 va poursuivre son contre-interrogatoire, mais je... pour ce qui est du temps qu'il
11 nous reste, M. Steynberg, est-ce que vous prévoyez, pour le moment, des questions
12 supplémentaires, pour le moment, et le cas échéant, combien de temps est-ce que
13 vous pensez que cela prendra ?

14 M. STEYNBERG (interprétation) : J'ai quelques questions de précision à demander,
15 mais cela ne devrait pas prendre plus de 30 minutes, 45 minutes, grand maximum.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Bien, grand maximum.
17 Donc, nous allons donc compter sur 45 minutes, cela ne signifie pas pour autant que
18 vous allez utiliser ces 45 minutes, car, comme par le passé, si nous estimons que ces
19 questions supplémentaires n'ont pas lieu d'être posées, nous vous le dirons ; mais
20 vous aurez 45 minutes donc.

21 Maître Alagenda, comme nous l'avons décidé préalablement il faudra que vous
22 terminiez jeudi. Et lorsque je dis jeudi, ce que j'entends, c'est qu'il faudra que les
23 questions supplémentaires puissent être posées jeudi. Donc, vous avez l'audience de
24 jeudi, moins 45 minutes qui seront réservées à M. Steynberg.

25 Vous me comprenez ?

26 M^e ALAGENDRA (interprétation) : Tout à fait, et je respecterai ce que vous venez de
27 me dire.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Je vous le dis, parce qu'il n'y

- 1 aura pas de prorogation qui vous sera octroyée.
- 2 La Chambre souhaiterait aborder un autre sujet.
- 3 Audience à huis clos partiel, je vous prie.
- 4 **(Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 43)* Reclassifié en audience publique
- 5 (Expurgé)
- 6 (Expurgé)
- 7 (Expurgé)
- 8 (Expurgé)
- 9 (Expurgé)
- 10 (Expurgé)
- 11 (Expurgé)
- 12 (Expurgé)
- 13 (Expurgé)
- 14 (Expurgé)
- 15 (Expurgé)
- 16 (Expurgé)
- 17 (Expurgé)
- 18 (Expurgé)
- 19 (Expurgé)
- 20 (Expurgé)
- 21 (Expurgé)
- 22 (Expurgé)
- 23 (Expurgé)
- 24 (Expurgé)
- 25 (Expurgé)
- 26 (Expurgé)
- 27 (Expurgé)
- 28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 M^e ALAGENDRA (interprétation) : Je pense que le moment est opportun pour faire
8 la pause.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Fort bien.

10 Nous allons faire notre pause, notre première pause du matin, nous reviendrons
11 dans une demi-heure.

12 L'audience est levée.

13 M^{me} L'HUISSIER : Veuillez vous lever.

14 (*L'audience est suspendue à 10 h 57*)

15 (*L'audience est reprise en public à 11 h 37*)

16 (*Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence*)

17 M^{me} L'HUISSIER : Veuillez vous lever.

18 Veuillez vous asseoir.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Merci beaucoup.

20 Nous sommes à... en audience publique.

21 Maître Alagenda, huis clos partiel ?

22 M^e ALAGENDRA (interprétation) : (*Intervention non interprétée*)

23 **(Passage en audience à huis clos partiel à 11 h 37) Reclassifié en audience publique*

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

- 1 (Expurgé)
- 2 (Expurgé)
- 3 (Expurgé)
- 4 (Expurgé)
- 5 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Eh bien voilà.
- 6 Nous sommes... C'est un bon moment pour faire la pause ; nous nous retrouverons à
- 7 14 h 30.
- 8 Monsieur le témoin, nous faisons la pause déjeuner ; nous nous retrouvons à 14 h 30.
- 9 Je lève la séance.
- 10 M^{me} L'HUISSIER : Veuillez vous lever.
- 11 *(L'audience est suspendue à 12 h 59)*
- 12 *(L'audience publique est reprise à 14 h 37)*
- 13 *(Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence)*
- 14 M^{me} L'HUISSIER : Veuillez vous lever.
- 15 Veuillez vous asseoir.
- 16 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Je vous remercie.
- 17 Bonjour à nouveau, Monsieur le témoin.
- 18 Maître Alagendra, nous sommes en audience publique.
- 19 M^e ALAGENDRA (interprétation) : Pourrions-nous, s'il vous plaît, passer à huis clos
- 20 partiel, pour environ 10 minutes et, ensuite, nous pourrions retourner en audience
- 21 publique, je pense ?
- 22 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Bien.
- 23 Huis clos partiel.
- 24 **(Passage en audience à huis clos partiel à 14 h 38) Reclassifié en audience publique*
- 25 (Expurgé)
- 26 (Expurgé)
- 27 (Expurgé)
- 28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 M^e ALAGENDRA (interprétation) : Nous pouvons passer à... en audience publique,
6 Monsieur le Président.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Audience publique, s'il vous
8 plaît.

9 *(Passage en audience publique à 15 h 00)*

10 M^{me} LA GREFFIÈRE : Nous sommes en audience publique, Monsieur le Président.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Merci beaucoup.

12 Madame... Maître Alagendra — pardon—, la... le dernier document que vous avez
13 présenté au document (*phon.*), où se trouve-t-il ?

14 M^e ALAGENDRA (interprétation) : Ce n'est pas dans le classeur, Monsieur le
15 Président. C'est un extrait de... dans... d'un entretien de... du témoin. Je peux vous
16 donner le... la référence ERN dont il a été... du document dont il est extrait.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Oui.

18 M^e ALAGENDRA (interprétation) : Il s'agit d'un entretien du 9 août 2010, qui porte
19 la cote KEN-OTP-0059-0447. Et cet extrait figure à la page 0476, des lignes 1012
20 à 1027.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Ça ne figure pas dans votre
22 classeur.

23 M^e ALAGENDRA (interprétation) : Non.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Et « non » pas dans le
25 classeur du Bureau du Procureur non plus.

26 M^e ALAGENDRA (interprétation) : Non.

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Bon, la prochaine fois,
28 essayez de mettre le document dans le classeur pour qu'on puisse le retrouver.

1 M^e ALAGENDRA (interprétation) :

2 Q. (*Intervention non interprétée*)

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) :

4 Q. Nous sommes en audience publique, Monsieur le témoin... Rappelez-vous de ce
5 que je vous ai dit. Nous avons passé un long moment en... à huis clos partiel.

6 Nous... Nous sommes maintenant en audience publique, donc, écoutez la question,
7 répondez simplement à cette question.

8 Si vous avez besoin d'apporter un éclaircissement dans une réponse, informez-nous
9 en pour qu'on puisse repasser à huis clos partiel. Nous ne souhaiterions pas que
10 vous donniez, de manière involontaire, une réponse qui permettrait de vous
11 reconnaître.

12 Est-ce que vous comprenez cela, Monsieur le témoin ?

13 R. Oui.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Maître Alagenda, vous
15 pouvez poursuivre.

16 Un tout petit instant, s'il vous plaît.

17 (*Discussion entre les juges sur le siège*)

18 Allez-y.

19 M^e ALAGENDRA (interprétation) :

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

- 1 (Expurgé)
- 2 (Expurgé)
- 3 (Expurgé)
- 4 (Expurgé)
- 5 (Expurgé)
- 6 (Expurgé)
- 7 (Expurgé)
- 8 (Expurgé)
- 9 (Expurgé)
- 10 (Expurgé)
- 11 (Expurgé)
- 12 (Expurgé)
- 13 (Expurgé)
- 14 (Expurgé)
- 15 (Expurgé)
- 16 (Expurgé)
- 17 (Expurgé)
- 18 (Expurgé)
- 19 (Expurgé)
- 20 (Expurgé)
- 21 (Expurgé)
- 22 (Expurgé)
- 23 (Expurgé)
- 24 (Expurgé)
- 25 M^e ALAGENDRA (interprétation) : Alors, peut-être qu'on peut passer à huis clos
- 26 partiel.
- 27 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Huis clos partiel.
- 28 **(Passage en audience à huis clos partiel à 15 h 07)* Reclassifié en audience publique

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée

1 (Expurgé)
2 (Expurgé)
3 (Expurgé)
4 (Expurgé)
5 (Expurgé)
6 (Expurgé)
7 (Expurgé)
8 (Expurgé)
9 (Expurgé)
10 (Expurgé)
11 (Expurgé)
12 (Expurgé)
13 (Expurgé)
14 (Expurgé)
15 (Expurgé)
16 (Expurgé)
17 (Expurgé)
18 (Expurgé)

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Je vous remercie.

20 Monsieur Steynberg, nous ne sommes pas ici pour prétendre faire un procès, hein, il
21 faut qu'il y ait un but, quand même, à nos débats. Alors, M^e Alagendra est en train
22 de nous dire qu'elle pose (*phon.*) toutes ces questions au témoin parce qu'elle
23 considère que ce témoin pourrait être encore utilisé comme témoin à charge pour
24 condamner son client.

25 M. STEYNBERG (interprétation) : J'ai déjà dit que je trouverais... que je pensais qu'il
26 serait extrêmement difficile pour les juges d'accepter « la » moindre élément de
27 preuve présenté par ce témoin et les autres témoins à moins qu'ils puissent... que ces
28 éléments puissent être corroborés par d'autres éléments de preuve.

1 Donc, je pense que cela devrait... devrait permettre à M^e Alagendra de savoir ce qu'il
2 en est.

3 M^e ALAGENDRA (interprétation) : Oui, mais malheureusement, non. Comme vous
4 l'avez dit, M. Steynberg considère qu'il y a encore une part de vérité, et c'est pour ça
5 que nous devons nous livrer à cet exercice si fastidieux.

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 *(Discussion entre les juges sur le siège)*

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Maître Alagendra, les
13 choses sont claires, M. Steynberg a été très clair dans ses arguments : il ne va pas
14 utiliser la déposition de ce témoin, en tant que telle, en tout cas.

15 Certes, il dit que lorsque certains points peuvent être corroborés par d'autres
16 éléments de preuve... Enfin, je pense que ça ne signifie pas qu'il... que nous devions
17 nous acharner sur chaque point, comme vous le faites, pour démontrer que ce
18 témoin manque totalement de crédibilité, en ce qui concerne les charges retenues
19 contre votre client, en tout cas.

20 Vous pouvez bien sûr continuer, mais essayez de vous restreindre, quand même.

21 M^e ALAGENDRA (interprétation) : Écoutez, au vu de ce que vous... de ce qui vient
22 d'être dit, pourrions-nous mettre un terme à... au contre-interrogatoire aujourd'hui,
23 pour que nous envisagions peut-être une nouvelle stratégie avec ce témoin ? Nous
24 reprendrons demain matin, et si cela se trouve, nous en aurons terminé bien plus tôt
25 que prévu.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Oui, mais en tout cas, vous
27 devez terminer demain soir.

28 M^e ALAGENDRA (interprétation) : De plus, M^e Khan QC aimerait soulever un point

1 bien précis auprès de la Chambre, si vous lui... si vous le permettez, bien sûr.

2 *(Discussion entre les juges sur le siège)*

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Pouvons-nous rétablir la
4 communication avec le témoin, s'il vous plaît ?

5 M. LE GREFFIER (en vidéoconférence) (interprétation) : La communication est
6 rétablie.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Monsieur le témoin, il
8 est 15 h 40. Normalement, nous levons la séance à 16 heures, mais nous allons la
9 lever tout de suite, aujourd'hui. En tout cas, nous allons vous laisser partir
10 maintenant, et nous reprendrons votre déposition demain.

11 Vous comprenez cela ?

12 LE TÉMOIN (interprétation) : Oui.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Monsieur le greffier, vous
14 pouvez faire sortir le témoin de la salle de transmission. Je vous remercie.

15 M. LE GREFFIER (en vidéoconférence) (interprétation) : Très bien.

16 *(Le témoin est reconduit hors de la salle de vidéoconférence)*

17 Le témoin est sorti de la salle de transmission.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Je vous remercie.

19 Maître Khan QC, avant de présenter vos arguments, sachez, Maître Alagendra, qu'en
20 ce qui concerne (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 M^e ALAGENDRA (interprétation) : Tout à fait.

23 M^e KHAN QC (interprétation) : Je vous remercie.

24 Donc, je vais être court, mais j'aimerais quand même soulever certains... certaines
25 inquiétudes, en ce qui nous concerne. Donc, tout d'abord en ce qui concerne le
26 témoin suivant.

27 Jusqu'à présent, nous ne pensons pas... nous pensons qu'il y a un désavantage
28 certain. J'en ai déjà parlé, d'ailleurs. C'est le problème de la divulgation. En effet, le

1 Bureau du Procureur ne remplit pas ses obligations. Le témoin, d'ailleurs, vient juste
2 d'en parler.
3 Ils nous... Avant le déjeuner, on nous a remis un document de 14 pages, reprenant
4 (Expurgé)
5 (Expurgé)
6 (Expurgé) Et ceci nous a été divulgué après l'interrogatoire principal de l'Accusation,
7 et voire quatre ou cinq ans après ces réunions.
8 Alors, on ne sait pas pourquoi la divulgation a été violée de la sorte. Mais ça ne... ça
9 arrive souvent, en plus. (Expurgé)
10 (Expurgé)
11 (Expurgé)
12 (Expurgé)
13 (Expurgé)
14 (Expurgé)
15 (Expurgé)
16 (Expurgé)
17 (Expurgé)
18 (Expurgé)
19 (Expurgé)
20 (Expurgé)
21 (Expurgé)
22 (Expurgé)
23 (Expurgé)
24 (Expurgé)
25 (Expurgé)
26 (Expurgé)
27 (Expurgé)
28 (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 M^e KHAN QC (interprétation) : (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 Donc, il y a un véritable problème. Le... La Défense... Ce n'est pas... Le problème, ce
6 n'est pas que la Défense « obtient » des informations lorsque... lorsque le témoin
7 finalement parle de quelque chose. Non, normalement, la communication et la
8 divulgation doit se faire au fil de l'eau. Et par le... de par le Statut, l'Accusation doit
9 nous donner, doit nous communiquer et nous divulguer tous les documents dont ils
10 disposent. Donc, nous avons... nous avons... nous nous sommes plaints à de
11 nombreuses reprises du régime de la divulgation ici. Cela a été soulevé d'ailleurs par
12 l'Accusation et, d'ailleurs, par les Chambre dans l'autre affaire *du Kenya*. Or, on voit à
13 nouveau que ce système ne marche pas. La divulgation ne fonctionne pas ici. Et on a
14 pourtant l'impression qu'au Bureau du Procureur, il ne s'en préoccupe pas vraiment.
15 Donc, c'est pendant le contre-interrogatoire qu'on nous envoie des documents
16 comme par exemple, un... un dossier de 14 pages (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 Je voudrais vraiment que ceci soit consigné au dossier, parce que c'est à l'Accusation
19 de s'assurer qu'ils remplissent leurs obligations statutaires. Et jusqu'à présent, nous
20 considérons qu'ils ne le font pas. Et c'est évident lorsque l'on voit ce qui se passe avec
21 ce témoin. Donc, nous ne voudrions pas que cela reprenne avec le témoin suivant.

22 Et nous ne savons absolument pas si le... ce problème de divulgation mal effectuée
23 ne nous a pas handicapés par rapport aux témoins précédents qui ont déjà été
24 entendus.

25 Donc, je voulais juste attirer votre attention sur, donc, ces graves violations des
26 obligations de divulgation de l'Accusation.

27 Je vous remercie.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Bien.

1 Monsieur Steynberg, voulez-vous répliquer ?

2 M. STEYNBERG (interprétation) : Je ne pense pas que mon éminent contradicteur
3 souhaite un remède quelconque. J'ai déjà noté ses plaintes. Cela dit, il vient juste de
4 me sortir cela à brûle-pourpoint ; je n'avais pas été averti.

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé) sachez d'abord que la pertinence, c'est un... une cible mouvante. Ça
14 change tout le temps.

15 Parfois, quelque chose est pertinent et puis, ensuite, ça devient totalement... ça
16 manque totalement de pertinence. Tout dépend de ce que dit le témoin lors de sa
17 déposition. L'Accusation affirme qu'on ne peut pas divulguer (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé) Ça ne leur servirait à rien, de plus.

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 (Expurgé)
2 (Expurgé)
3 (Expurgé)
4 (Expurgé)
5 (Expurgé)
6 (Expurgé)
7 (Expurgé)
8 (Expurgé)
9 (Expurgé)
10 (Expurgé)
11 (Expurgé)
12 (Expurgé)
13 (Expurgé)
14 (Expurgé)
15 Mais pour le... pour les autres plaintes soulevées par M^e Khan QC, je... je tiens à dire
16 que M^e Khan QC exagère quand même la portée de ce problème.
17 M^e KHAN QC (interprétation) : S'il vous plaît, s'il vous plaît, je tiens à répondre.
18 Je n'exagère absolument pas. J'aimerais plutôt étouffer un peu l'affaire, et au
19 contraire, me retenir.
20 (Expurgé)
21 (Expurgé)
22 (Expurgé)
23 (Expurgé) Alors, malgré ces
24 questions, malgré la réponse du témoin, qui parlait de (Expurgé), nous n'avons pas
25 reçu de document portant là-dessus avant... en (Expurgé), pas
26 avant que le témoin n'ait prêté solennellement serment et ait commencé à répondre à
27 l'Accusation.
28 (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 Donc, nous considérons que, là, l'Accusation était obligée de divulguer ces
7 informations à la Défense. Ils considéraient qui... S'ils considéraient que sa question
8 était pertinente et qu'il y avait une base pour ces questions, il ne devait pas laisser la
9 Défense dans le flou. C'est impossible.

10 Le système doit être amélioré, à moins qu'un... que...que... qu'une des parties
11 accepte que c'est un système totalement faillible. Mais nous n'allons pas accepter
12 les... les faiblesses de ce système. Et c'est justement le problème.

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 Bon, je sais bien que l'Accusation n'est pas parfaite, mais, quand même, ils peuvent
23 s'améliorer.

24 On peut... Il faut qu'ils arrêtent de penser qu'il ne... il n'y a pas de problème. Il y a
25 des problèmes. Et la jurisprudence de cette Cour montre bien qu'il y a des
26 problèmes. Et je suis... je pense que cela doit être noté au compte rendu. On ne peut
27 pas en faire beaucoup plus. On doit travailler avec ce que le Bureau du Procureur
28 nous donne. Et ce n'est pas suffisant.

1 Merci beaucoup.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Merci.

3 Je pense que nous allons en rester là.

4 Comme vous le dites, vous vouliez que ce soit consigné au compte rendu, ça l'est
5 maintenant.

6 M. Steynberg a dit qu'il a répondu donc à brûle-pourpoint, sans avoir été averti à
7 l'avance de vos réclamations. Il a répondu. Si sa réponse ne vous suffit pas, eh bien,
8 vous savez ce qu'il convient de faire. Vous vous exprimez à la fin de ce procès, à la
9 fin de la présentation des moyens.

10 Si vous considérez que les obligations de divulgation n'ont pas été respectées et donc
11 qu'ils mettent en péril le droit à un procès équitable, eh bien, dans ce cas-là, c'est à
12 vous... c'est à vous de... de prendre les choses en main lors de votre plaidoirie. C'est à
13 vous de signaler que vous pensez n'avoir pas reçu toutes les pièces qui auraient dû
14 vous être communiquées. Par exemple, pour les autres témoins qui ont déjà
15 témoigné.

16 Mon... Il est...

17 Alors, nous comprenons parfaitement pourquoi la Défense souhaite faire ce type de
18 plaidoirie et faire... et soulève ce type de réclamation, mais la Chambre ne peut que
19 réitérer le fait que... que la divulgation est une obligation permanente, que... et que
20 l'Accusation n'est pas là pour gagner sa cause, pour gagner cette affaire, mais pour
21 être... s'assurer que justice soit rendue.

22 Je pense que nous pouvons en rester là.

23 M^e KIGEN-KATWA (interprétation) : Moi, j'ai autre chose à aborder, s'il vous plaît.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Allez-y, Maître Katwa.

25 M^e KIGEN-KATWA (interprétation) : Je voulais juste dire que notre commis aux
26 affaires se retire de l'affaire et... et repart en Nouvelle-Zélande. Et je voulais juste le
27 dire. M^{me} Honor Lanham, donc, retourne en Nouvelle-Zélande. Et je voulais lui dire
28 que je lui souhaite tout le bien... le meilleur pour sa carrière.

1 Je vous remercie.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT EBOE-OSUJI (interprétation) : Eh bien, sachez que nous
3 souhaitons à tous un grand succès. Nous avons félicité, d'ailleurs, M. Garcia sur sa
4 promotion. Mais sachez que nous préférons quand même que ce type... ce type
5 d'annonce se fasse plutôt par e-mail et hors compte rendu... compte rendu
6 d'audience. Mais cela dit, félicitations et nous remercions M^{me} Honor Lanham pour
7 tout le travail qu'elle a fait jusqu'à présent.

8 La séance est levée.

9 M^{me} L'HUISSIER : Veuillez vous lever.

10 *(L'audience est levée à 15 h 56)*

11 RAPPORT DE RECLASSIFICATION

12 En application de la décision de la Chambre de première instance V(a),
13 ICC-01/09-01/11-981, en date du 24 septembre 2013, la version de la transcription
14 avec ses expurgations est rendue publique.